

**ASSEMBLÉE NATIONALE**15 septembre 2023

---

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CS836

présenté par  
M. Midy, rapporteur**ARTICLE 33**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis (nouveau)* Le début de la seconde phrase est ainsi rédigé : »Elles établissent chaque année des éléments statistiques, qu'elles rendent ... (*le reste sans changement*). »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination : Le féminin doit remplacer le masculin, en référence aux « personnes » mentionnées à la première phrase.